

- ✓ Vous avez plus de 18 ans ?
- ✓ Vous aimez travailler en contact avec de jeunes enfants et vous appréciez participer à leur développement et leur bien-être ?
- ✓ Votre domicile vous donne la possibilité d'installer un lieu pour les enfants de moins de 2 ans et demi ?
- ✓ Vous disposez d'un diplôme requis par l'ONE ? (Puéricultrice, éducatrice A1 ou A2, aspirante en nursing, auxiliaire de l'enfance, accueillante d'enfants + CESS).



Alors le métier d'accueillante à domicile est fait pour vous !



Accueillant(e) salarié(e) à domicile, c'est :

- Un contrat de travail stable (CP 332) - Statut employé
- Horaire : 5jrs/semaine- 10h/jour.
- Salaire mensuel : barème puéricultrice (+/- 2090€ brut) + 10% frais de fonctionnement (Chauffage, électricité, alimentation) non imposable fiscalement.
- Un accompagnement pour ouvrir votre milieu d'accueil et l'intégration dans une équipe d'accueillant(e)s avec des échanges et des moments de formation.
- Assurance en responsabilité civile prévue par le service.
- Des congés payés



LES ARSOUILLES est une ASBL qui organise les milieux d'accueil depuis plus de 40 ans. Forte de son expérience, elle vous propose un accompagnement à taille humaine et valorise vos projets d'accueil.

L'équipe sociale et administrative,

- Vous assure un encadrement au quotidien, des conseils, un accompagnement individualisé,
- Gère l'ensemble des factures aux parents, calcul des frais, éventuels rappels, ...
- Se charge de vos documents sociaux (Inscriptions-demande de subsides-dépannages-conformité)

Nous recherchons des futur(e)s accueillant(e)s
083/21.35.92. Laissez-nous un message.
Ou un courriel : service.social@arsouilles.be